

Le 2 mars 2022

**Avis : modifications apportées au FCP
« OSTRUM SRI OBLI CREDIT »
(Codes ISIN : Part I : FR0011003664 / Part E : FR0000982217 /
Part L : FR0011521517 / Part GP : FR0013241015)**

Nous informons les porteurs de parts du FCP « OSTRUM SRI OBLI CREDIT », relevant de la Directive européenne 2009/65/CE, que les modifications suivantes sont apportées à la documentation juridique du FCP :

- Changement de dénomination : OSTRUM SRI OBLI CREDIT devient **OSTRUM SRI CREDIT EURO**
- Création de la part SI (FR0014008CA3) :
 - o Part tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels ;
 - o Valeur liquidative d'origine : 100 000 Euros ;
 - o Montant minimum de souscription initiale : 25 000 000 Euros.
- Suppression des frais de recherche.

Ces modifications entrent en vigueur le 7 mars 2022.

Les autres caractéristiques du FCP restent inchangées.

Les documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) et le prospectus peuvent vous être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International
43 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS
e-mail : clientservicingAM@natixis.com
